

## Projet de cahier des charges pour la formation initiale des enseignants

(Note introductive à la table ronde organisée le 30 novembre 11  
par Europe Ecologie Les Verts et animée par Olivier Masson)

Remarque préalable : difficulté de préciser un cahier des charges quand les procédures et processus de recrutement et de formation ne sont pas définitivement fixés.

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les principes qui doivent présider à la formation initiale des lauréats des concours de recrutement des enseignants et à la mise en place de leur formation continue.

La formation initiale des enseignants est pensée en lien direct avec les valeurs, les missions, les finalités de l'école républicaine, en particulier :

- Promotion de l'égalité des droits
- Volonté de faire réussir tous les élèves dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie
- Mise en œuvre d'une formation du citoyen (Apprentissage du vivre ensemble dans le respect des autres et de l'environnement)

La formation initiale des enseignants, lauréats des concours de recrutement, est confiée aux universités (en particulier à leur composante IUFM) en partenariat avec les autorités académiques (en particulier les corps d'inspection, les chefs d'établissements et les formateurs « de terrain »).

S'ils obéissent au même cahier des charges, le programme, les modalités et la durée de formation sont différenciés selon les besoins des futurs enseignants, en particulier en fonction du type de concours dont ils sont lauréats.

La formation des lauréats des concours de type 1 (post licence) dure deux années dans le cadre d'un master professionnel sous l'égide d'une université.

La formation des lauréats de concours de type 2 (post master) ou de type 3 (réorientation professionnelle avec si besoin en VAE) dure une année dans le cadre d'un dispositif de formation spécifiquement construit en partenariat à cet effet.

La formation des lauréats de concours est une formation en alternance.

Elle comporte :

- Des activités de formation et d'enseignement à l'université

- Des activités variées de stages. Un stage en responsabilité dans une classe pendant une année à mi - temps est obligatoire. Des stages de pratique accompagnée sont vivement conseillés. De même des séances de stage fondées sur le travail avec des partenaires éducatifs hors de l'école sont aussi souhaitées. Des stages d'observation dans d'autres ordres d'enseignement sont souhaités. Des stages à l'étranger sont possibles. Des stages en entreprise (expérience professionnelle particulière ou travail sur les relations de formation école/entreprise) sont possibles pour tous et obligatoires pour les lauréats des concours d'enseignement technologique ou professionnel. Un stage auprès des publics à caractère particulier (handicap, scolarisation à l'hôpital, ateliers-relais...) ou dans une zone d'éducation prioritaire est obligatoire pour les lauréats des autres concours.

Les activités d'enseignement à l'université et de pratiques professionnelles lors des stages ne sont pas juxtaposées mais réellement articulées : l'articulation théorie pratique se nourrit tout à la fois de la recherche en éducation et de l'innovation. En conséquence elle se fait tout à la fois, avec autant de légitimité et de pertinence, à l'université et sur les terrains des pratiques professionnelles

Le volume des stages en responsabilité correspond à 25% de l'obligation de travail pendant la première année de formation et à 50% en deuxième année (ou année unique).

Le programme de formation et ses modalités de mise en œuvre sont construits conjointement par l'université et les autorités académiques. Un conseil paritaire régional de pilotage et de suivi de la mise en œuvre et de validation de la formation est institué à cet effet.

Ce programme et ses modalités de mise en œuvre sont soumis à habilitation nationale sur le modèle de tous les dispositifs de formation universitaires. Un conseil national paritaire de pilotage et de suivi a la responsabilité de ces habilitations.

Le programme de formation est construit au regard du référentiel de compétences des enseignants et dans la visée de l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances et de compétences.

En regard de cet objectif, l'élaboration d'un référentiel de formation en adéquation avec le référentiel de compétences devrait constituer un point d'appui important pour les programmes de chaque master.

Les lauréats du concours sont initiés avec rigueur et progressivité aux pratiques professionnelles essentielles à l'exercice de leur futur métier, en particulier :

- Didactique et programmation du (des) savoir(s) à enseigner
- Pédagogie, organisation et conduite de la classe, dynamique de groupe
- Gestes professionnels
- Différenciation et/ ou individualisation de l'enseignement
- Evaluation et suivi des élèves

- Travail en équipe et travail avec les partenaires éducatifs de l'école
- Formation au Droit et aux responsabilités du travail en éducation

La formation comprend nécessairement un travail d'étude et de recherche, à caractère professionnel (et un autre à caractère académique et professionnel pour les lauréats du premier type de concours). Les deux travaux d'études et de recherche pourraient porter d'une part sur des contenus disciplinaires et leur didactique, d'autre part sur des pratiques professionnelles.

La formation initiale des enseignants est articulée à la formation continue et à l'occasion de ces deux années de formation (concours de type1), des modules d'initiation sont proposés dans les domaines suivants (liste non limitative, formulation à adapter):

- Approches interdisciplinaire, pluridisciplinaire et transversale
- Méthodologie de projet
- Formation aux règlements des conflits (entre pairs, dans la classe, dans l'établissement, entre élèves et adultes)
- Connaissance du développement et des rythmes de vie des enfants et des adolescents, de leur environnement social et familial, des parcours d'élèves
- Ethique professionnelle et connaissance de l'éthique des autres professions des champs sociaux et éducatifs.
- Culture e.numérique et Connaissance et pratique des outils pédagogiques

Le dispositif de formation des lauréats des concours de recrutement des enseignants gagne à partager certains modules de formation avec les dispositifs de formation continue des enseignants comme avec les dispositifs de formation d'autres professions éducatives.

La validation de la formation est prononcée par le jury du dispositif de formation. La titularisation des lauréats des concours est conditionnée à cette validation.

En appui, un dispositif de formation et de certification des formateurs « de terrain » des écoles, collèges et lycées, destinés à intervenir dans la formation des lauréats des concours de recrutement d'enseignants est construit en partenariat par les universités et les autorités académiques

Des mesures transitoires permettent de compenser la vacuité de la formation initiale des enseignants organisée ces dernières années...